

Les victimes des pesticides au tribunal

Stéphane Rouxel et Laurent Guillou ont été intoxiqués aux pesticides à l'usine d'aliment pour bétail de Plouisy. L'entreprise LNA conteste le lien entre leur maladie et l'accident.

« Les pesticides nous tuent, on n'en veut plus la la », le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest venu soutenir Laurent Guillou et Stéphane Rouxel a entonné une chanson sur l'air de *Tri Martolod* hier, devant le tribunal des affaires de la sécurité sociale de Saint-Brieuc. Après avoir reconnu en 2014 la faute inexcusable de leur employeur Nutréa (groupe LNA Trikala) qui n'a pas su protéger les deux hommes contre une intoxication aux pesticides à l'usine d'aliment pour bétail de Plouisy (Côtes-d'Armor), le tribunal doit désormais statuer sur le montant de leur indemnisation. « J'ai vu beaucoup de procès où les victimes sont seules, déclare au micro le céréalier charentais Paul François, président de l'association Phytovictimes. Or on sait comme il est difficile pour des agriculteurs, mais plus encore pour des salariés, d'obtenir gain de cause alors que l'omerta règne. Au nom du profit, des industriels ont empoisonné des gens. Il faut que ça s'arrête. »

Délibéré le 22 septembre

Stéphane Rouxel et Laurent Guillou ont été intoxiqués en 2009 et 2010 par des insecticides, mais seul l'accident de 2010 a été reconnu dans les temps. « Or c'est le produit de 2009 que cite le médecin expert qui a été chargé d'examiner Stéphane et Laurent, a souligné Laurent Gervais, avocat de l'entreprise LNA. Si l'en-semble des rapports médicaux signale l'apparition d'hyperallergies. Le lien d'imputabilité entre l'acci-



Hier Laurent Guillou et Stéphane Rouxel (en blanc) intoxiqués aux pesticides étaient entourés de leurs collectifs de soutien et du président de l'association Phytovictimes, l'agriculteur Paul François (à gauche).

dent et la maladie n'a pas été établi avec certitude. »

« Le diagnostic d'intolérance aux odeurs chimiques a été confirmé par l'expert, constate au contraire maître Lafforgue, l'avocat des deux victimes des pesticides. Concernant deux autres salariés de la même usine, la cour d'appel a demandé à la commission régionale de reconnaissance des maladies professionnelles de se prononcer. »

L'association d'insertion qui a aidé Stéphane Rouxel à chercher une reconversion note qu'« aucun emploi n'est compatible avec l'état de santé de M.Rouxel. Il semble illusoire de trouver « la » niche qui pourrait lui correspondre ». Pas de travail et peu de loisirs pour Laurent Guillou non plus. Passionné de chasse et de football, il ne peut plus traverser un champ ou un terrain de football sans développer maux de tête, vomisse-

ment et brûlures. Selon l'avocat, il y a un décalage entre le taux d'incapacité professionnelle permanente de 25 % qui a été établi, en partie par méconnaissance de leur maladie, et le préjudice réel des deux hommes. Le tribunal rendra sa décision en délibéré le 22 septembre 2016.

Fabienne RICHARD.

Regarder la vidéo sur ouestfrance.fr

Intoxication aux pesticides. Le préjudice invisible

Dimitri Rouchon-Borie

Ils se décrivent comme de « vrais détecteurs de pollution ». Où qu'ils se trouvent, le moindre produit chimique les rend malades. Hier, à Saint-Brieuc, les anciens salariés de Nutréa-Triskalia, intoxiqués aux pesticides en 2010, étaient de nouveau devant le tribunal.

Stéphane Rouxel, ancien salarié de Triskalia, Paul François, président de l'association Phyto-Victimes, et Laurent Guillou, également intoxiqué par une surdose de pesticides en mai 2010.



Photo Dimitri Rouchon-Borie

15 h 20, hier, au tribunal des affaires de sécurité sociale à Saint-Brieuc, la présidente propose d'ouvrir les portes et les fenêtres pour apporter, au grand soulagement de l'assistance, un peu d'air frais dans une salle inhabituellement bondée. Ils sont une trentaine à être venus soutenir Laurent Guillou et Stéphane Rouxel, deux anciens salariés de Nutréa-Triskalia, intoxiqués aux pesticides en 2010 sur le site de Plouisy (le tribunal avait estimé dans un jugement du 11 septembre 2015 que cela relevait de la « faute inexcusable de l'employeur »). Leur dossier était évoqué de nouveau afin que le tribunal statue cette fois sur leur préjudice physique et moral.

Des cas de cannibalisme

Des « souffrances considérables mais invisibles » que l'avocat des deux victimes, Me François Lafforgue, a décrites longuement. Avec, d'abord, la lecture de l'expertise. Elle confirme pour chacun les symptômes d'une « intolérance aux odeurs chimiques ». Une maladie

« rare », parce qu'encore nouvelle, et donc « mal connue en France ». Pour l'expert, il ne fait « aucun doute » que l'accident de travail du 15 mai 2010 en est à l'origine. « L'entreprise avait arrêté la ventilation pour faire des économies. Les céréales ont pourri, alors, pour les vendre, on les gorge de pesticides », dénonce Me Lafforgue. « Sept fois la dose normale. La nourriture est envoyée aux éleveurs. Les agriculteurs qui ont ouvert les sacs ont été contaminés. On a relevé des morts subites chez les animaux qui ont mangé cette nourriture. Des avortements. Et même des cas de cannibalisme ». Depuis, Stéphane Rouxel ne peut pas travailler. Quand il entre dans une pièce, « il sait si le ménage a été fait récemment ». Bosser pour la Ville ? Impossible à cause des « produits dans le bitume ». « Pôle emploi indique qu'aucun projet professionnel n'est compatible avec son handicap ». Le constat est le même pour Laurent Guillou. Le seul endroit où les deux hommes pourraient vivre bien serait un endroit

sans aucune pollution. « Vous savez où ça se trouve ? »

« Ils nous intoxiquent et ils nous soignent »

L'avocat de la défense aura essayé d'affaiblir la portée des conclusions de l'expert. En pointant des « faisceaux d'indices » plutôt qu'une « preuve réelle » des causes directes de la pathologie. A-t-elle été causée par l'accident de 2010 ou plutôt par un autre en 2009... qui est prescrit ?

L'assistance, qui a accueilli ces arguments avec un brouhaha contenu, a sans doute préféré la conclusion de Me Lafforgue. Lorsqu'il a raconté qu'après un malaise hémorragique, « Laurent Guillou s'est aperçu que le laboratoire qui fabriquait le médicament de la perfusion était le même que celui qui commercialise le pesticide l'ayant intoxiqué. Il m'a dit : " ils nous intoxiquent, et ensuite ils nous soignent " ». La décision sera rendue le 22 septembre.

T sur letelegramme.fr
Voir la vidéo

Le difficile combat des intoxiqués aux pesticides

Laurent Guillou et Stéphane Rouxel ont été intoxiqués par des pesticides dans l'usine d'aliment pour bétail de Plouisy (22) en 2010. Ils se battent pour être indemnisés.

Témoignage

« Le pire, c'est le printemps. Il y a des jours d'épandage de pesticides où on ne peut pas sortir... » Stéphane Rouxel et Laurent Guillou aiment leur campagne. C'est là qu'ils ont construit leurs maisons, près de leur ancien travail à l'usine de fabrication d'aliment pour bétail Nutréa-Triskalia à Plouisy. En 2009 et 2010, ils ont été intoxiqués par des chargements de céréales traités par un insecticide interdit. Ils ont développé une hypersensibilité chimique multiple handicapante. La faute inexcusable de l'employeur a été reconnue par le tribunal des affaires de la sécurité sociale de Saint-Brieuc le 11 septembre 2014. Licenciés, ils sont en attente d'une indemnisation.

Comment font-ils pour vivre ? Stéphane a multiplié les stages pour tenter de trouver un emploi compatible avec son état de santé. « Au poste de technicien communal, je ne tolérais ni le ciment, ni le bitume, ni la peinture. »

Laurent Guillou et Stéphane ne peuvent compter que sur les minima sociaux. « Avec le seul salaire de ma femme, on doit vivre à quatre, rembourser la maison, payer les études des enfants » rappelle Laurent Guillou qui ne peut contenir sa colère. « J'avais 40 ans quand j'ai été empoisonné. J'avais mis de l'argent de côté pour agrandir la maison. J'ai 45 ans, il n'y aura jamais d'extension et la réserve a fondu. »

Vivre avec les minima sociaux

Poser un diagnostic alors que leur



Stéphane Rouxel et Laurent Guillou, intoxiqués aux pesticides, vivent des minima sociaux. Le potager bio de Laurent est devenu un moyen indispensable pour réduire les dépenses alimentaires.

maladie est encore mal connue en France est un parcours du combattant pour eux ainsi que pour trois autres ex-salariés de l'usine. La faire reconnaître comme une maladie professionnelle plus encore. Leur organisme de sécurité sociale, la MSA, ne l'ayant pas validée, il a fallu passer par les tribunaux. « Sans l'aide du syndicat Sud, on serait sur la paille », soulignent les deux hommes. « Cette maladie n'est pas inscrite au tableau des maladies professionnelles » rappelle le président de la MSA, Bernard Simon. « La création d'un tableau de maladie professionnelle est un processus très long. » indique Ophélie Robineau, à l'association phyto-victime.

Maladie méconnue

Le manque d'études de terrain en France a été souligné par un rapport de l'Inserm en 2013. Une étude sur les cancers dans le milieu agricole est en cours. A contrario, des études anciennes solides ont été réalisées aux États-Unis.

Depuis Rennes, le très actif collec-

L'association a remporté une victoire lorsque le cancer de la lymphome non-hodgkinnien a été inclus dans ce fameux tableau en 2013. Elle ne désespère pas d'y faire entrer un jour l'hypersensibilité chimique multiple. En attendant, les dossiers de malades des pesticides affluent : 250 depuis 2011, 50 rien qu'en 2016.

Fabienne RICHARD